

IMMIGRATION



GRAFFITI

75020 Paris

N°4

Accueil et Promotion 51 bis rue Piat



_____ sommaire

Pédagogie

- . Le salon des outils pédagogiques destinés aux publics de bas niveau de qualification. p 3

Vie associative

- . A Munich, rencontre sur la formation des adultes pour une société interculturelle. p 4

Partenaires

- . Face à FAS p 6

Vie des secteurs

- . Centre de préformation - Formation d'agents d'entretien polyvalents. p 9
- . Derrière les manifs, sur le pavé... stage d'insertion de jeunes à Bondy. p 14

Juridique

- . Nationalité française - une réforme congelée. p 16

COMITE DE REDACTION: Magda El Moutassir, Eric Meunier, Michel Avice,
Eliane Bruchet

Ont participé à ce numéro: Marc Ledret, Patrick Ménard, Noël Culmet
Isabelle Nony

AVIS AUX AMATEURS ! Le comité de rédaction du journal est un peu trop réduit. Si vous souhaitez y participer, téléphonez à Accueil (43 66 09 00) et demandez Claire.

LE SALON DES OUTILS PEDAGOGIQUES

DESTINES AUX PUBLICS DE BAS NIVEAU DE QUALIFICATION

L'exposition sur les outils pédagogiques destinés aux publics de bas niveau de qualification qui s'est tenue les 5, 6 et 7 novembre à Paris a permis de faire le point sur les matériels existants.

Pratiquement tous les producteurs de matériel (associations, organismes publics et éditeurs) se sont retrouvés. Et, durant les trois jours les visiteurs (formateurs salariés ou bénévoles animateurs...) ont été nombreux.

Nous avons décidé de tenir un stand afin de présenter les fiches pédagogiques, le Guide des Doutes et Redoutes et les fiches juridiques. Et, du fait de l'affluence, notre présence s'est révélée très positive tant sur le plan de la diffusion de nos productions, des contacts pris qu'au niveau financier.

LA DIFFUSION DES FICHES

Avec les fiches pédagogiques et juridiques nous avons pu répondre essentiellement à un besoin d'associations de quartier (banlieues et province) qui cherchaient du matériel spécifique pour les cours d'alphabétisation. Ce type de matériel, il faut bien le constater, fait cruellement défaut. Le salon, avec son intitulé **Outils pour public de bas niveau de qualification** avait fait penser aux gens qu'ils trouveraient un matériel adéquat à leurs préoccupations. Mais, de fait, la plupart des productions était destinée à un public post-alphabétisé, jeunes ou adultes, en majorité de centres de préformation.

Cela n'a pas empêché des formateurs de préformation de s'intéresser à nos fiches.

LES CONTACTS

Les visiteurs ont été nombreux et très questionnant, soit sur la démarche qui guide nos productions, soit sur les formations que nous organisons. Beaucoup se sont montrés emballés par les fiches ; ceux qui les connaissaient déjà demandaient les prochains lots.

Par contre, nous avons eu assez peu de contacts avec les autres exposants faute de temps.

Il en ressort néanmoins que, un peu partout en France, des équipes de formateurs tâchent de diffuser le matériel pédagogique qu'ils utilisent en formation. En général, il s'agit de centres de formation ou d'organismes liés à l'Education Nationale. Peu d'associations d'éducation populaire ont les moyens de cette démarche.

De ce fait, notre présence marquait un certain aspect du dispositif de formation, négligé pendant ces 3 jours, à savoir l'action bénévole en direction d'un public analphabète. Le point est d'autant plus important à souligner qu'au centre des débats du salon, se posait la question de la professionnalisation des formateurs. Le très large et bon accueil réservé à nos productions pédagogiques prouve que des associations comme Accueil et Promotion tiennent la route et réalisent un travail de qualité.

LES PERSPECTIVES

Le salon de novembre 1986 est donc une première réussite et nous espérons que cette manifestation se renouvellera.

Mais aussi, cette exposition confirme certaines questions que nous nous posons déjà. Nous constatons en effet que les besoins en outils pédagogiques, en formation, sont importants chez de nombreuses petites associations qui fonctionnent dans le même sens qu'Accueil. Nous sommes de plus en plus souvent sollicités par elles et ce salon nous a permis d'en contacter d'autres, parfois très isolées et qui n'ont pas les moyens d'assurer elles-mêmes des productions et des formations.

Les réflexions qui s'imposent sont de 2 ordres :

tout d'abord, en ce qui concerne le CLAP, force est de constater qu'il joue de moins en moins ses rôles de liaison entre les associations et de soutien pédagogique.

Ensuite, et cela est très lié au point précédent, dans quelles limites, Accueil et Promotion peut-il répondre aux sollicitations extérieures : formations, productions, création de cours...

Isabelle Nony

VIE ASSOCIATIVE

A MUNICH, RENCONTRE SUR LA FORMATION DES ADULTES

POUR UNE SOCIÉTÉ INTERCULTURELLE

En juin 1986, à l'initiative du Bureau Européen pour l'Education Populaire, s'est tenue à Munich une rencontre d'associations et d'organismes de formation de différents pays d'Europe (DDR, Danemark, Suède, Grande-Bretagne, Ecosse, Espagne, Suisse, Hollande, Belgique, France). Le thème en était : la formation des adultes pour une société interculturelle. Les associations françaises étaient : **Accueil et Promotion**, **Le Toit du Monde** (un centre socio-culturel), et **Peuples et Cultures** (Marseille et Nantes).

L'intérêt d'une telle rencontre est tout d'abord la découverte des différentes réalités de l'immigration de chacun des pays et des réponses apportées. Les problèmes de racisme, de ségrégation, d'insertion n'ont pas de frontières. Partout se posent les questions de la formation dans la langue du pays "d'accueil", de la formation de base et professionnelle, des jeunes de la seconde génération, des cultures d'origine...

Comme en France, dans chaque pays, les réponses dépendent beaucoup du type d'organisation qui les met en oeuvre. Il peut s'agir d'actions normées de formation (cours de langue, de civilisation, de formation professionnelle) mises en place par des organismes publics, comme le sont les Universités Populaires en Allemagne par exemple. Mais, ce sont aussi des actions d'animation socio-culturelle organisées par des associations, des centres de quartier. Nous retrouvons là aussi différentes approches : l'approche purement linguistique d'enseignants ou celle plus globale de bénévoles ou travailleurs sociaux.

Mais, au regard du thème de la rencontre "La formation d'adultes pour une société interculturelle", on s'est aperçu bien vite que les débats avaient du mal à dépasser des constats et des successions de présentations d'initiatives. Normal, car s'il y

a nécessité de faire évoluer les législations dans un sens non ségrégatif, tout le monde s'est accordé pour dire que cela ne résolvait pas l'ensemble des problèmes, mais qu'il s'agissait bien d'une question d'évolution des mentalités.

Quelques exemples :

La nécessité de sortir des ghettos, sortir des murs

En Allemagne, à Oberhausen, des femmes immigrées (après deux ans de cours d'alpha), ont souhaité avoir des contacts avec des femmes allemandes afin d'éviter le maintien d'un ghetto et d'agir contre le racisme. Leurs motivations, plus précisément, ont été aussi la volonté de s'intégrer dans un groupe, d'être acceptées et de parler allemand.

Des femmes allemandes les ont rejointes et un groupe s'est formé autour d'activités pratiques, de discussions et de relations publiques. Ainsi, ce groupe, pour "sortir des murs" a organisé une exposition sur les différents pays représentés, agrémentés d'artisanat, en plein centre ville dans les rues piétonnes.

Sensibiliser aux problèmes de l'immigration

En Angleterre, à Bradford, un organisme de formation a mené une enquête

sur les avantages de la présence de salariés étrangers dans des administrations et des écoles. L'objectif était d'amener à réfléchir à l'embauche du personnel issu de l'immigration comme devant faciliter les contacts entre les immigrés et ces services.

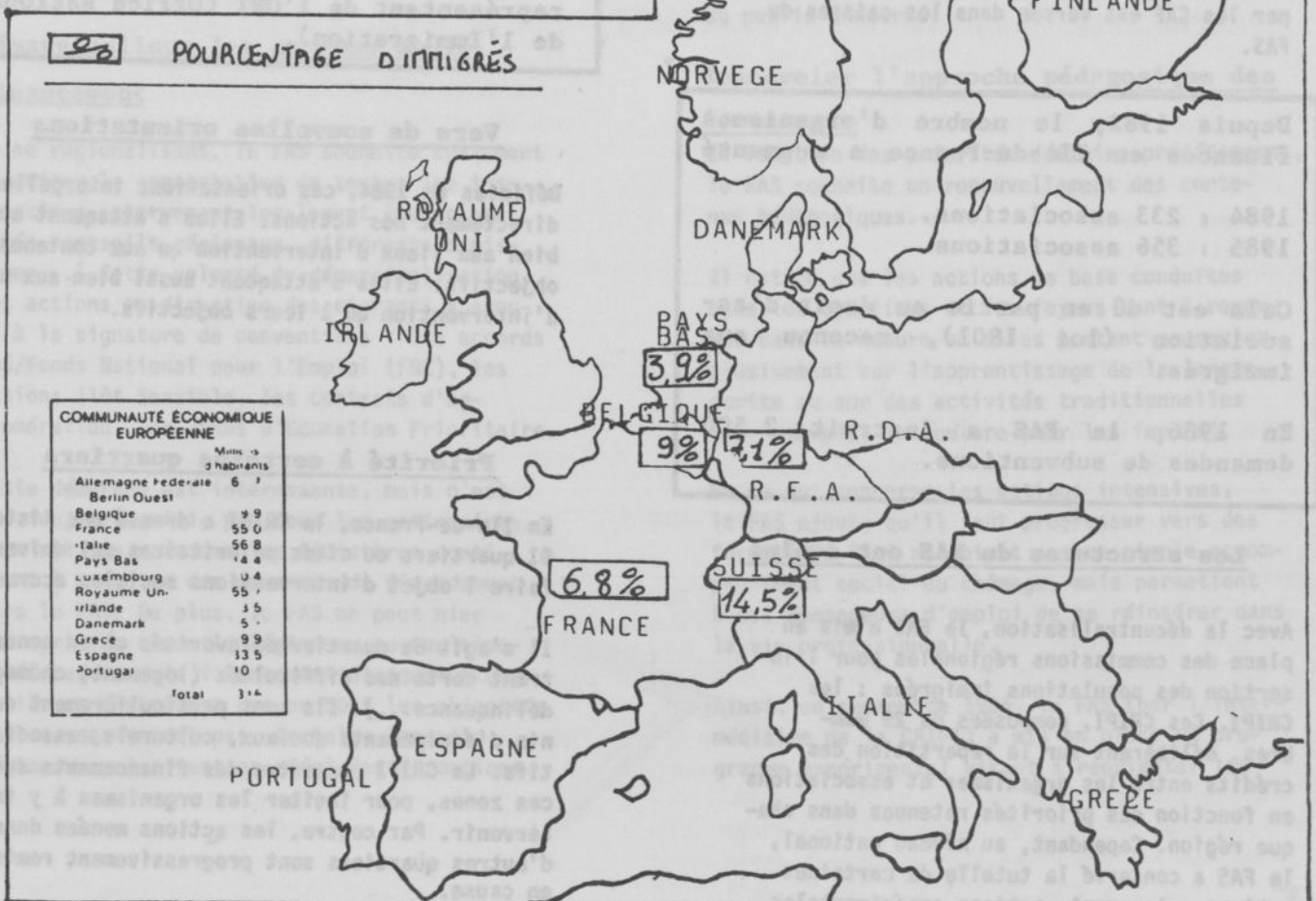
A Poitiers, le centre social "Le Toit du Monde" a invité des salariés de l'administration (ANPE, Sécurité Sociale, ASSEDIC...) à des soirées de discussions avec des immigrés. Par la suite plusieurs fonctionnaires ont remis en cause le type d'accueil dans leurs services et des relations privilégiées se sont instaurées entre le centre social et l'administration.

En Hollande, à Rockanje, l'université populaire face aux problèmes que rencontrent les étrangers avec la police a proposé un stage aux policiers de la ville de réflexion sur le racisme. Le stage a abordé l'analyse de l'immigration dans la société, les préjugés contre les immigrés, les mécanismes de domination, le rôle officiel et la "culture" de la police, des informations sur les cultures d'origine des migrants et

sur les effets de l'immigration. Ce stage a comporté des mises en situation pour trouver des solutions et combattre les attitudes et les préjugés racistes.

L'intérêt de ces actions est qu'elles s'adressent à différents acteurs de la société et qu'elles tentent de décloisonner l'action anti-raciste. Il s'agit là de 2 aspects essentiels de la lutte anti-raciste que la conférence de Munich a permis de souligner et que les participants français du moins, trouvent important d'essayer de mettre en oeuvre.

Eliane Bruchet



VI PARTENAIRES

FACE A FAS

Le Fonds d'Action Sociale est le principal interlocuteur financier de notre association. Il décide les normes et montants des financements, leurs attributions et leurs durées. Ses orientations et décisions politiques sont donc primordiales pour la survie de nos actions et de l'association. Depuis 1984, elles se sont modifiées ainsi que les structures du FAS. Elles vont dans le sens d'une redéfinition des modes d'intervention, des contenus, d'une recherche d'efficacité et d'une cohérence plus globale des actions.

Le Fonds d'Action Sociale (FAS) finance pratiquement toutes les actions relatives au public migrant : logement, formation, animation, manifestations sociales et culturelles, etc. Par exemple, l'émission de télévision *Mosaïque* relève du budget du FAS. Ainsi les activités d'Accueil et Promotion sont-elles subventionnées à environ 90 % par le FAS.

Aujourd'hui, le budget du FAS reste alimenté essentiellement par les allocations familiales. En effet, les familles des travailleurs immigrés restées à l'étranger perçoivent le montant des allocations familiales en vigueur dans ce pays (inférieur au taux français). Une partie de l'économie réalisée par les CAF est versée dans les caisses du FAS.

Depuis 1982, le nombre d'organismes financés en Ile-de-France a augmenté

1984 : 233 associations.
1985 : 356 associations

Cela est dû en partie au droit d'association (loi 1901), reconnu aux immigrés.

En 1986, le FAS a instruit 2.500 demandes de subventions.

Les structures du FAS ont évolué

Avec la décentralisation, le FAS a mis en place des commissions régionales pour l'insertion des populations immigrées : les CRIPI. Ces CRIPI, composées de 29 membres, délibèrent sur la répartition des crédits entre les organismes et associations en fonction des priorités retenues dans chaque région. Cependant, au niveau national, le FAS a conservé la tutelle de certaines actions : logement, actions expérimentales.

COMPOSITION DES CRIPI

Le Préfet de la Région, 3 conseillers régionaux, 4 personnalités régionales dont 3 appartenant aux communautés immigrées les plus importantes de la région, 9 représentants des employeurs, 1 représentant FNSEA 1 représentant de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) un représentant de la CAF, un de la DRASS, du Recteur de l'Académie, le Trésorier Payeur Général, le Directeur Régional du Travail et de l'Emploi, le Délégué Régional à la Formation Professionnelle et un représentant de l'ONI (Office National de l'Immigration).

Vers de nouvelles orientations

Définies en 1984, ces orientations interpellent directement nos actions. Elles s'attaquent aussi bien aux lieux d'intervention qu'aux contenus et objectifs. Elles s'attaquent aussi bien aux modes d'intervention qu'à leurs objectifs.

Priorité à certains quartiers

En Ile-de-France, la CRIPI a dressé une liste de 91 quartiers ou cités prioritaires qui doivent faire l'objet d'interventions sociales accrues.

Il s'agit de quartier défavorisés où se concentrent certaines difficultés (logement, chômage, délinquance...). Ils sont particulièrement démunis d'équipements sociaux, culturels, associatifs. La CRIPI concentre des financements sur ces zones, pour inciter les organismes à y intervenir. Par contre, les actions menées dans d'autres quartiers sont progressivement remises en cause.

QUARTIERS PRIORITAIRES A PARIS :

(par ordre prioritaire)

1. La Goutte-d'Or (18ème).
2. Belleville/Amandiers (20ème)
et Orillons/Vancouleurs (11ème)
3. Flandre (19ème)
4. Massenet/Patay (13ème)
5. Temple/République, Strasbourg-Saint-Denis (3ème et 10ème)
6. Plaisance/Vercingetorix (14ème)
7. Bastille Est/Roquette (11ème)
et Chalon (12ème)
8. Nord de la Place Clichy (17 et 18ème)
9. Réunion (20ème).
10. Brillat-Savarin (13ème).

QUARTIERS PRIORITAIRES DANS LES HAUTS-

DE-SEINE : Villeneuve-la-Garenne,
"Cité la Caravelle" vient en 2ème
position.

DANS LA SEINE SAINT-DENIS, Saint-Denis, Cité Floréal est en 6ème
position.

Démarginaliser les actions et le financement

En se régionalisant, le FAS souhaite également favoriser la concertation de toutes les institutions intervenant localement (municipalités, conseils régionaux, différents ministères...) Cette volonté de démarginalisation des actions en direction des migrants a abouti à la signature de conventions : les accords FAS/Fonds National pour l'Emploi (FNE), les actions Ilôt Sensible, les contrats d'agglomération, les Zones d'Education Prioritaire.

Cette démarche est intéressante, mais n'est pas toujours suivie par tous les partenaires. Il n'est pas rare que les ministères continuent à orienter des demandes de financement vers le FAS. De plus, le FAS ne peut nier que certains Conseils Régionaux ou municipalités refusent le financement d'associations qu'ils ne contrôlent pas ou dont les objectifs ne lui conviennent pas. Certains Conseils Régionaux priorisent en effet des formations

de pointe et estiment que les formations de base des immigrés ou autres restent du domaine de l'Etat et du FAS.

Au niveau d'associations, comme la nôtre, ces orientations signifient la nécessité de développer le travail avec les partenaires locaux sur un quartier ou une région.

Priorité à l'emploi

Plus que jamais et comme partout, la priorité "emploi" devient première.

Pour le FAS, elle doit se traduire par des actions menées :

- auprès des demandeurs d'emploi ;
- auprès des salariés, avec comme objectif le maintien ou la réinsertion dans l'emploi ;

Le FAS, cependant, reconnaît que certaines actions ne débouchant pas directement sur l'emploi ont leur bien fondé. Il s'agit d'actions d'insertion sociale et culturelle. Mais, dans ce cas, les organisateurs doivent pouvoir justifier de leurs intérêts et de leur adaptation au public concerné.

Renouveler l'approche pédagogique des formateurs

En fonction des priorités définies précédemment, le FAS souhaite un renouvellement des contenus pédagogiques.

Il estime que les actions de base conduites dans les quartiers et les foyers sont à repenser dans la mesure où elles portent presque exclusivement sur l'apprentissage de la langue écrite ou sur des activités traditionnelles (par exemple, la couture pour les femmes).

En ce qui concerne les actions intensives, le FAS ajoute qu'il faut progresser vers des formations "qui ne soient pas un simple accompagnement social du chômage, mais permettent à des demandeurs d'emploi de se réinsérer dans la vie professionnelle.

Ainsi, en septembre 1986, le FAS (par l'intermédiaire de la CRIPI) a mis en place un programme expérimental visant à réorienter les

dispositifs de pré-formation Dans ce cadre, la formation proposée par l'équipe préformation d'Accueil a été retenue il s'agit d'une formation d'agents d'entretien polyvalents (voir p. 9)

Vers une validation et une reconnaissance des acquis

Cette problématique est de plus en plus fortement posée aussi bien par les Pouvoirs Publics que par les organismes intervenant en formation de base

En effet, pour que les stages permettent une insertion sociale et professionnelle, il est nécessaire qu'ils soient reconnus. Cela implique que les acquis des formations soient évaluable d'une manière individuelle Certains stages expérimentent déjà des livrets individuels de stages

Reste à savoir comment ceux-ci seront réellement négociables dans le monde du travail ou de la formation

Vers une démarche pédagogique personnalisée

Le FAS, mais aussi des organismes, tels que les GRETA, l'AFPA, l'Education Nationale et le GPLI (Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme) portent leur intérêt sur des actions de formation favorisant des itinéraires individualisés

Créés à l'origine dans le cadre du dispositif des stages de formation alternée et d'insertion professionnelle des jeunes, les ATELIERS PEDAGOGIQUES PERSONNALISES (APP) voient leur rôle se renforcer et leur champ d'intervention s'élargir Ils accueillent aussi des adultes, par exemple

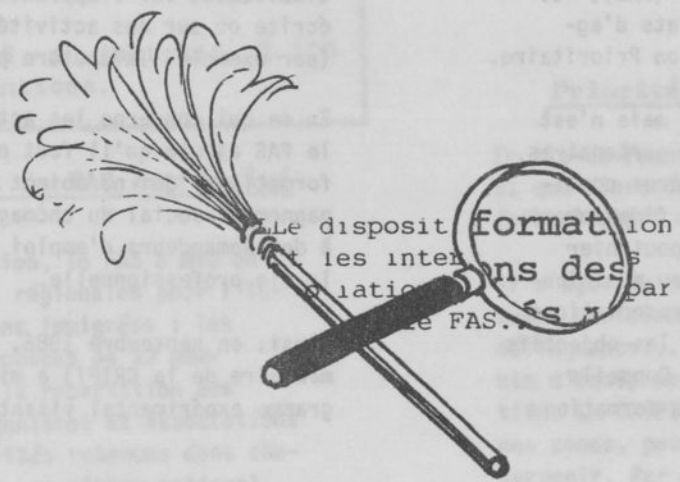
Les APP requièrent un certain niveau d'autonomie. Pour cette raison, des formations de base développant ces capacités restent indispensables. Ceci étant, l'engouement pour ces APP, considérés comme une étape nécessaire pour passer de l'insertion à la qualification, doit nous encourager à approfondir une réflexion sur notre démarche pédagogique et sur ce type de formation individualisée et autonome.

D'accord avec les principes, mais...

Accueil et Promotion se reconnaît dans les grandes orientations du FAS. Elle se félicite même d'y retrouver une partie de ses analyses. MAIS, quant à leur application, elle reste méfiante

Ceci dit, à nous de ne pas nous figer et de persévérer dans une recherche de qualité, d'adéquation de nos actions à la réalité et ses besoins.

Patrick Ménard



VIE DES SECTEURS

CENTRE DE PREFORMATION

Formation d'agents d'entretien polyvalents

Le Centre de Préformation d'Accueil et Promotion conduit depuis septembre 1986, un stage à visée professionnelle. Il s'agit d'une formation d'agent d'entretien polyvalent (AEP). Ce type de formation est nouveau dans l'association. L'équipe de formateurs a été amenée à réfléchir à une organisation évolutive et rénovée de l'ensemble du dispositif de préformation. Tout d'abord, des contraintes liées entre autres à l'aggravation continue du chômage pèsent d'une manière négative sur les préformations ; la rémunération des stagiaires est de plus en plus aléatoire ; l'AFPA a supprimé de nombreuses sections de formation professionnelle accessibles à des travailleurs de bas niveau de qualification ; les Assedic se désengagent du financement des formations qualifiantes. Ensuite, travaillant depuis plusieurs années avec des publics de bas niveau de qualification, Accueil et Promotion souhaitait proposer à ceux-ci une formation tenant compte de leurs acquis et leur permettant de les "monnayer" sur le marché du travail.

Le projet de formation d'agent d'entretien polyvalent a donc nécessité une étude préalable du public concerné d'abord et du marché du travail, ensuite. Il fallait tenir également compte des compétences de l'équipe actuelle de formateurs.

VALORISER DES ACQUIS PROFESSIONNELS.

La vocation du centre de préformation est d'accueillir un public spécifique que plusieurs années de fonctionnement permettent de bien connaître.

Il s'agit surtout de Maghrébins avec une majorité d'Algériens mais une augmentation progressive de Marocains.

D'une moyenne d'âge située entre 30 et 42 ans, ils viennent pour l'essentiel des secteurs du bâtiment, du nettoyage, de l'industrie automobile et de la confection.

Généralement peu qualifiés (manoeuvres, OS)

Ils possèdent pourtant un certain nombre d'acquis techniques qui ne leur sont pas reconnus et que les séances d'atelier peuvent développer et valoriser ; car ils sont peu ou pas scolarisés et ils ne peuvent accéder à une formation professionnelle accélérée. Ils ont cependant une compréhension orale assez bonne et une lecture suffisante pour suivre une formation prenant en compte ces difficultés ; la plupart n'a pas de projets professionnels élaborés, mais certains envisagent assez fermement de rentrer au pays. Compte-tenu de leurs niveaux, de leurs âges, de leurs charges de famille, il est parfois illusoire de changer totalement de branche professionnelle et la formation doit souvent être une réadaptation du public au marché du travail.

LE SECTEUR DES SERVICES EN EVOLUTION.

Trouver un créneau professionnel porteur d'emplois et tenant compte de notre public n'était pas le plus simple.

Cette recherche s'est appuyée sur les répertoires des Chambres Syndicales, des discussions avec d'anciens stagiaires et d'autres centres de formation.

Elle a permis de mettre en évidence une certaine évolution du secteur des services. Quatre créneaux possibles nécessitant des compétences et qualités voisines ont finalement été retenus.

Il s'agit d'agent d'entretien, de gardien avec compétences d'entretien, d'agent de nettoyage sachant opérer de menus réparations et de la création de sociétés de services.

La formation ne poursuit pas tous ces objectifs en parallèle. Un choix est fait selon les projets et les capacités des stagiaires. Mais il est important d'ouvrir le champ des possibilités d'avenir tant pour les stagiaires que pour les actions de formation.

Cette formation vise à développer des savoir-faire et des compétences acquises dans la pratique d'un ou de différents métiers par les stagiaires. Elle doit permettre d'exercer plu-

sieurs sortes d'emplois et faciliter une réinsertion au pays ou une formation professionnelle plus qualifiante à moyen terme.

Gardien avec compétences d'entretien

Dans les immeubles, les petites et moyennes d'entreprises, certaines administrations, ces emplois souvent délaissés par les Français nécessitent plusieurs compétences à développer en cours de formation : en plomberie, en serrurerie, en électricité, en sécurité, en nettoyage et entretien d'espaces verts.

Agent d'entretien

Dans les collectivités, écoles, internats, maisons de retraite, foyers, l'hôtellerie, les hôpitaux, cliniques, crèches, grands magasins, les entreprises... ces emplois rappelant les "factotum", se développent de nouveau. Ils nécessitent généralement moins d'initiatives personnelle que les gardiens, mais une compréhension rapide des consignes et des compétences techniques plus étendues : en plomberie, en électricité, en serrurerie, en maçonnerie et peinture, en menuiserie, en entretien général et en entretien du matériel.

Agent de nettoyage sachant opérer de menues réparations

Ce secteur du nettoyage très touché par la robotisation dans les grandes entreprises (RATP ou Air France, par ex.) se maintient dans les petites collectivités mais exige souvent des compétences étendues dans l'hôtellerie, les associations, les bureaux...

Il faut savoir utiliser des machines ou des produits nouveaux (nettoyeurs haute pression, produits à moquettes, ...) être à même d'effectuer parfois de menus travaux (joints de robinets à changer, prises de courant, stores coincés, etc)

Moins valorisant, ce secteur permet cependant des placements temporaires et la reconnaissance à moyen terme d'une réelle qualification.

Création de sociétés de services

Ces dernières années, le secteur le plus créateur d'emplois et celui qui doit se développer le plus est celui des services aux particuliers (pressing, repassage à domicile, aide aux personnes âgées...)

La spécialisation de certains professionnels (mécaniciens, dépanneurs de chaudières, service après-vente...), les délais qu'ils entraînent (plombiers, par ex.) laissent des possibilités à ceux qui, non spécialistes, peuvent cependant intervenir rapidement pour des réparations mineures (poses de tringles à rideaux, changement ou nettoyage de vitres, pose d'un oeillet, etc).

De plus, ce créneau devrait permettre une installation au pays aussi bien en milieu rural (réparations de pompes à eau, attelages agricoles, etc) qu'en milieu urbain (pannes légères en électro-ménager, ...).

DEUX MODULES

La difficulté de repérer lors du recrutement les motivations réelles des stagiaires et des qualités

nécessaires comme l'esprit d'initiative ou le sens de l'organisation, nous ont conduit à

AVIS DE RECHERCHE

proposer une organisation du stage en deux modules. Le premier module vise à approfondir l'orientation pour un deuxième module, dont le contenu sera plus précis.

PREMIER MODULE : DEBUT
SEPTEMBRE 86 / FIN DECEMBRE

30 personnes ont été recrutées sur des critères comme une compréhension orale suffisante et des connaissances en calcul élémentaire ; un passé professionnel laissant supposer soit des acquis techniques conséquents, soit une connaissance du milieu professionnel (hôtellerie, nettoyage) ; un intérêt porté à cette formation d'agent d'entretien.

Les stagiaires ont été répartis en 2 groupes de 15 stagiaires en fonction de leurs difficultés spécifiques (un groupe avec plus de français ou de calcul, et un avec plus de travaux pratiques).

Ces 2 groupes ont poursuivi en parallèle deux objectifs :

- l'orientation,
- la mise à niveau.

Le premier mois a servi donc d'évaluation-orientation-évaluation des aptitudes techniques, mais aussi des capacités à réagir face à des situations imprévues, à transférer des connaissances anciennes sur des circonstances nouvelles.

Celles-ci se sont faites à partir de mises en situations pratiques telles que :

- réparer quelque chose,
- retransmettre une consigne ou comprendre un petit message,
- organiser une journée de travail.

La remise à niveau s'est effectuée à partir des objectifs déterminés -citons entre autres :

- en français : pouvoir passer une commande par téléphone ou l'écrire, déchiffrer et vérifier un bon de livraison, pouvoir écrire un message simple.
- en calcul : maîtriser de manière satisfaisante, les opérations et savoir évaluer un résultat pour ne pas faire d'erreurs de virgule ou de 0.

Connaître les systèmes de mesure et le calcul des surfaces, prévoir un coût et un temps pour une réparation. Savoir utiliser une calculatrice et calculer des quantités.

- en dessin : savoir utiliser le plan d'une ville et se situer sur celui d'un immeuble, comprendre une notice d'assemblage et reconnaître un élément dans un plan général.
- en atelier : plutôt axé dans la première partie sur la menuiserie qui facilite l'évaluation et le développement de gestes professionnels, il vise surtout à permettre les transferts de savoirs et de "tours de mains" professionnels, le développement d'habiletés et le respect des règles de l'art (notamment sur la sécurité), la maîtrise des notions d'horizontale, de verticale et la compréhension des règles élémentaires de la physique (équilibre, résistance, pression, etc)

D'une manière générale, la démarche pédagogique a valorisé les acquis des stagiaires et essayé de les utiliser pour la progression du groupe. On s'est attaché surtout à développer le système de représentation et les facultés de prévision, d'organisation en proposant des situations nouvelles plus ou moins complexes à travers toutes les matières.

A la fin du premier module, un entretien individuel permettant aux stagiaires de défendre leur projet et une évaluation vérifiant les acquisitions par matière ont abouti à la constitution de 2 nouveaux groupes : un groupe **formation d'agent d'entretien polyvalent** constitué de 14 stagiaires. 4 proviennent du groupe de départ le plus faible et 10 du groupe plus avancé.

Les 16 autres stagiaires ont été répartis en fonction de leurs difficultés dans deux groupes de préformation plus traditionnelle. L'un prépare à l'entrée en formation professionnelle (type AFPA), l'autre vise la réinsertion professionnelle.

LE MODULE DE FORMATION PROFESSIONNALISANTE

(début janvier 1987 à mi-avril 1987)
Cette deuxième phase du stage d'une durée

de 540 heures fait une large part aux apprentissages techniques. Découpé en séquences autour d'un thème, ce module comprendra une phase d'alternance de 15 jours.

Les séquences sont organisées autour d'un thème et d'apprentissages techniques et théoriques

- plomberie-chauffage (diagnostic, réparations)
- électricité (connaissances, dépannages)
- serrurerie-vitrerie (pose-remplacements)
- sécurité (mesures à prendre, respect des règles)
- nettoyage (produits, hygiène, usage des machines)
- menuiserie (montage, pose)
- maçonnerie, peinture (scellement, décapage)

mais aussi autour d'une compétence à développer :

- comprendre et se faire comprendre (consigne)
- analyser et déduire (diagnostic)
- prendre des décisions, téléphoner, se déplacer, faire appel à plus compétent)

La démarche pédagogique est basée sur la résolution de situations pratiques de plus en plus délicates. Elle tiendra compte de l'ingéniosité comme de l'utilisation des connaissances nouvellement acquises afin de préparer une phase d'alternance chez des utilisateurs de ces fonctions d'agent d'entretien.

L'alternance (stage pratique en entreprises)

plus que la connaissance de l'entreprise et du secteur d'activité, l'alternance doit constituer une mise en situation pratique durant laquelle les stagiaires devront être déjà "opérationnels" et capables d'utiliser les premiers apprentissages de leur formation.

L'alternance vise également de "repère" et un bilan sera fait avec les stagiaires à l'issue de cette phase afin d'identifier les difficultés rencontrées et de re-préciser les objectifs de la suite du stage.

Pour ces raisons, la phase d'alternance se situe au milieu du deuxième module.

LA QUESTION DES DEBOUCHES

Trouver des débouchés suite à ces formations devient une nécessité. L'équipe du centre de préformation souhaite développer ses relations avec des employeurs éventuels (maisons de retraite, associations, CE, hôpitaux, écoles, entreprises de nettoyage et de maintenance, etc.)

Pour cela le réseau informel constitué par l'importante implantation locale des secteurs d'alphabetisation est un atout. Et l'équipe compte s'y appuyer en faisant appel à toute piste et tout contact. Des petites annonces seront publiées dans la presse afin d'attirer l'attention sur les qualifications obtenues à l'issue du stage.

On remettra aux stagiaires une attestation mentionnant le programme du stage et éventuellement le lieu de l'alternance, et définissant les compétences acquises individuellement afin de permettre aux stagiaires de proposer directement leurs services aux entreprises (30 % du placement se fait par candidature directe, 30 % par relations, 30 % par l'ANPE, 10 % par des offices spécialisés).

Même s'il est encore trop tôt pour faire le bilan de cette formation professionnalisante, on peut dire qu'il sera décisif pour l'avenir du centre de préformation. Pour le moment, on peut constater malgré tout, que ce genre de formation est une bonne amorce du projet de réorganisation et de rénovation des préformations. Les stagiaires sont très motivés et impliqués et de ce fait, le travail de groupe s'avère très dynamique. Les orientations pédagogiques sont plus précises et collent mieux aux attentes du public.

Novembre 1981

AVIS DE RECHERCHE

LE CENTRE DE PREFORMATION D'ACCUEIL ET PROMOTION RECHERCHE...

Tout individu recelant des informations sur des entreprises, artisans, associations, etc..., susceptibles de prendre en alternance "formative" (voire en embauche ultérieure) des stagiaires du centre de préformation, pour des durées de 8 jours à la mi-mars dans les domaines :

- du gardiennage ou du nettoyage avec compétences d'entretien,
- de la maintenance des locaux.

Nous sommes également preneurs de toutes réflexions ou idées géniales permettant d'adapter de manière permanente les formations dispensées au centre aux besoins des publics que nous touchons et à leur environnement socio-économique.

POUR PLUS DE PRECISIONS

S'adresser à un permanent du centre de préformation,
ou contacter Jacques Avice, tél. 43 66 09 00

DERRIERE LES MANIFS, SUR LE PAVE...

STAGE D'INSERTION DE JEUNES A BONDY

Les projets de Messieurs Devaquet et Monory étant passés à la trappe, peut-être peut-on aborder avec plus de recul le problème de fond posé par les étudiants et les lycées : l'inégalité et la sélection. Tous en conviennent aujourd'hui, il est absurde dans un pays qui se veut industrialisé d'avoir si peu d'étudiants. Il est aberrant d'orienter des adolescents vers des filières qu'ils ne souhaitent pas pour combler un déficit d'étudiants dans certaines disciplines. Mais il faut tout de même le dire les projets de loi en question ne se proposaient que d'officialiser un état de fait. La sélection est déjà là...

En 1985, les enfants d'enseignants ont 79,4 % de chances d'obtenir leur bac (86,1 % pour les filles) ; 72,6 % s'ils sont enfants de médecin, d'avocat, de cadre supérieur, 53,7 % si leur père est cadre moyen, 43 % pour les rejetons d'employés de bureau, 21,2 % pour ceux d'ouvriers qualifiés et 15,2 % pour ceux de salariés agricoles.

L'intelligence est-elle donc héréditaire ?

Les enfants d'enseignants sont-ils plus pourvus que les enfants des cadres supérieurs, ceux-ci plus que les enfants d'employés ou de cadres moyens, etc ??

Comme le montre l'encadré, les Portugais et les Algériens sont majoritairement orientés vers les LEP. En 1985, 9 % seulement des élèves de LEP ont obtenu leur certificat de fin de premier cycle secondaire, alors que le taux de réussite est de 57,9 % dans les collèges. Si à cela, on ajoute que 2 titulaires sur 3 du CAP et 1 sur 2 du BEP ne trouvent pas de travail (statistiques 1985), force est de constater que la sélection au niveau du BAC et des universités est loin d'être la seule.

Un million d'écoliers étrangers

Presque tous les élèves étrangers (95 %) sont accueillis dans l'enseignement public où ils représentent un enfant sur dix. Un bon million de jeunes étrangers (1.082.000) usent leurs fonds de culotte dans les écoles françaises. Dans le primaire, ils sont en majorité d'origine maghrébine (54 %) parmi lesquels le nombre de Tunisiens et de Marocains augmente. Le nombre de Latins (26 % de Portugais, Espagnols, Italiens) baisse. Les enfants asiatiques et turcs sont encore très minoritaires (10 % en tout) mais leur arrivée est récente et se développe.

Dans le secondaire, les Portugais et les Algériens sont très souvent orientés vers un second cycle court, en lycée professionnel.

Libé.

Les exclus de la formation

Le stage d'Accueil et Promotion a débuté en octobre et se déroule en 8 modules de 15 jours (dont 1 d'initiation à l'informatique) et de 2 périodes d'un mois en entreprise. Il s'agit de 15 jeunes de 18 à 25 ans.

Le stage que nous mitonnons particulièrement concerne la cuisine de collectivité. Il semble que ce choix ait été judicieux, puisque tous les stagiaires souhaitent poursuivre dans cette voie.

A Bondy, l'association est implantée dans un quartier populaire. De ce fait, ce sont les exclus de la formation que nous avons rencontrés il y a 6 ans. L'un des besoins immédiatement exprimé fut naturellement

articulé autour de l'emploi et de la qualification. Cela déboucha sur la mise en place de stages d'insertion socio-professionnelle destinés aux jeunes du quartier. Reconduits sous diverses formes, et sans être idéaux, ces stages reconnaissent une certaine globalité du projet : jeunes d'un même quartier en échec scolaire. Puis vinrent les stages Schwartz qui améliorèrent le dispositif. En avançant la notion de discrimination positive, il souhaitait donner plus à ceux qui avaient le moins reçu. Malheureusement, les taux de financement de ces actions diminuaient d'année en année.

Orientations professionnelles

Après les élections législatives de mars 1986, le dispositif "jeunes" a failli disparaître pour des raisons politiques. Puis, comme cela était impossible, et après avoir juré qu'il fallait moins d'Etat, il a été confié à l'Education Nationale. Celle-ci tente d'élargir (sinon ses compétences) son champ de pouvoir, plutôt que de réfléchir à l'échec scolaire. Toutefois, trop raide et gigantesque, elle n'a pu en temps voulu démarrer seule. Elle dû sous-traiter à des associations une partie des formations. Mais, dans la mesure où elle sera jugée sur le placement à l'issue des stages et non sur le contenu des formations, le dispositif est conçu pour jeunes qui ont le moins de difficultés.

Ce nouveau dispositif jeunes a découpé des zones géographiques regroupant plusieurs municipalités.

Un Groupe d'Appui Local (GAL) a reçu mission de mettre en place un plan de formation et de réinsertion des jeunes. Ce GAL comprend le GRETA (Education Nationale) : 5 stages, l'ATEP : 2 stages, et Accueil et Promotion : 1 stage.

C'est le GAL qui assure le recrutement des stagiaires et conduira les bilans. Les groupes ont été constitués en fonction de 8 orientations professionnelles possibles : les jeunes ont eu à choisir parmi elles. Ce n'est donc pas le niveau qui a été déterminant.

Sans nier l'utilité de tels stages, demeure pour nous la question essentielle concernant leur adéquation aux problèmes des jeunes les plus défavorisés d'un quartier. Ce type de stage entre-t-il dans nos priorités d'association ?

Pour l'instant une commission de travail s'est constituée à Bondy pour tenter d'y répondre et trouver d'autres genres de formations en direction des jeunes, qui correspondent mieux à nos objectifs et à leurs besoins.

Michel Avice



Nationalité française UNE REFORME CONGEELEE

La discussion du projet de réforme du code de la nationalité est reportée après les élections. Le climat social actuel y est pour beaucoup, d'autant que le projet a soulevé de vives contestations.

Remettant en cause une prétendue automaticité de l'acquisition de la nationalité, le projet propose qu'elle devienne une démarche volontaire. Il précarise ainsi toute une partie de la population étrangère, et tout particulièrement les jeunes.

Tartuffe hanterait-il nos ministères ?

On peut raisonnablement le penser. D'ailleurs, le Conseil d'Etat ne s'y est pas trompé qui a repoussé en vrac et dans le détail ce projet de réforme du code de la nationalité française.

Personne d'ailleurs ne s'y est trompé.

Dès le début de la mise à l'étude de ce projet, l'ensemble de nos associations et organisations, à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme, a dénoncé celui-ci (voir appel ci-joint).

Les Eglises ont vivement protesté sur les menaces d'exclusion sociale que faisait peser ce projet sur certaines catégories d'étrangers.

Même le Président de la République a émis des réserves sur l'opportunité d'un tel projet, suivi en cela et de façon plus nette par le Conseil d'Etat (c'est vous dire si on est réservé).

Rien n'y fit, on avait promis cette réforme fondamentale aux "beaufs" de tous poils; il fallait donc caresser dans le bon sens cet électorat de la droite extrême.

Objectif, passer en force pendant la législature exceptionnelle d'hiver (à coup de 49-3 s'il le fallait).

Seulement, voilà, Devaquet était là. Merci Devaquet !
Domage pour M. Chalandon qui vécut au sein de

son gouvernement un drôle d'automne.

Ceux qu'on n'attendait plus, ont foutu le bel édifice en l'air, prêts à embrayer d'un projet excluant de nombreuses personnes du droit à une formation correcte à un projet excluant une communauté entière de la société française.

Mauvais temps pour ce gouvernement qui décide alors de faire la pause sur les projets de société. On renvoie donc le projet à la législature du printemps, en espérant que tout se calme en attendant.

Mais voilà, ça ne se calme pas : grèves SNCF, RATP, EDF... Projets de grèves dans l'enseignement, bagarres prévisibles sur la réforme de la Sécurité Sociale, résultats économiques pas vraiment brillants (on va même faire la courte échelle au Deutschmark et ce n'est pas fini).

Le printemps s'annonce intéressant et les échéances électorales approchent.

Entre un électorat de la droite extrême qui hurle à la trahison et le risque d'une nouvelle explosion sur ce thème qui semble des plus chauds à l'heure actuelle, que va faire ce gouvernement ?

Pour l'heure, avec le recul (comme quoi ça sert), on se dit que tout compte fait, il vaudrait mieux, peut-être, repenser tout cela à la lumière d'avis éclairés (si je puis dire), de personnes morales reconnues et d'organisations ayant des idées sur la "chose". Il y en a.

Alors, le mot d'ordre est à la concertation ce qui a pour avantage de repousser un peu plus les échéances.

La nationalité française : une maladie sexuellement transmissible

C'est le 12 novembre qu'était adopté par le Conseil des Ministres le projet de réforme de la nationalité française, présenté par notre Albin national malgré avis défavorable du Conseil d'Etat.

L'objectif clairement défini d'une telle réforme est alors de "donner tout son sens à l'acquisition de la nationalité française".

En effet, il semblerait que le code, dans sa forme actuelle (voir tableau ci-joint) permet à trop de gens d'acquérir sans le vouloir la nationalité française et ça -d'après ceux qui nous gouvernent- n'est pas vraiment raisonnable.

A ce titre, l'exposé des motifs est clair :

"... Il est nécessaire de faire évoluer la législation en prévoyant des dispositions évitant d'intégrer des personnes qui ne le souhaitent pas réellement ou qui n'ont pas conscience d'être devenus Français."

Avoir conscience d'être devenu Français, voilà un critère intéressant.

Hormis le fait que ce projet va concerner tous les étrangers désirant acquérir la nationalité française, on peut y distinguer une cible principale, à savoir les jeunes issus de l'immigration.

En effet, jusqu'alors, le code de la nationalité française dans sa mouture du 9 janvier 1973 (où je le rappelle, les mêmes étaient au pouvoir), prévoyait 3 possibilités en matière d'acquisition de la nationalité en France pour les jeunes nés en France de parents étrangers.

1. Soit l'un des deux parents est né Français (né dans un ancien département ou territoire d'Outremer : Algérie, Sénégal, Mali, Côte-d'Ivoire, Mauritanie, etc avant l'accès à l'indépendance de celui-ci).

Alors l'enfant né en France possède la nationalité française dès sa naissance (article 23)

2. Soit les parents ne sont pas nés Français (nés dans un ancien protectorat : Maroc, Tunisie, Cameroun, Togo, ... voire dans un pays "carrément étranger" -ça a existé).

Dans ce cas, l'enfant né en France acquiert alors "automatiquement" la nationalité française, à sa majorité, s'il ne l'a pas "répudiée", donc fait une démarche volontaire, auprès du Tribunal d'Instance de son domicile, 6 mois avant ses 18 ans et s'il peut justifier de sa présence habituelle en France pendant les 5 années précédant cette majorité (article 44). Automaticité assurée.

- 3) Dans un tel cas, tant que l'enfant est mineur, ses parents peuvent demander pour lui la nationalité française en faisant une démarche conjointe auprès du Tribunal d'Instance à la condition de pouvoir justifier de 5 ans de présence en France au moment où cette demande est faite.

Dans les deux derniers cas de figure, le Ministère des Affaires Sociales peut refuser la nationalité française. Vraiment automatique !

Toujours est-il que pour l'ensemble de ces situations, nos gouvernants considèrent que celui qui acquiert la nationalité française "n'avait pas conscience d'être devenu Français", et ça, ça les dérange !

Par opposition, il est évident qu'un enfant né en France de parents Français porte en lui cette fameuse conscience inscrite dans son matériel génétique. La nationalité française se trouve donc être "une maladie sexuellement transmissible" un point, c'est tout. Les années passées ici, la scolarité ici, faire sa vie ici, sont des éléments somme toute subjectifs qu'il est bon de mieux appréhender.

La demander et la mériter...

Pour ce faire, a-t-on prévu de :

1. Supprimer l'article 23 (sauf pour les jeunes

Algériens).

2 Supprimer les articles 52 et 54 (adieu l'autorité parentale)

3 De modifier profondément l'article 44 qui dans sa nouvelle mouture prévoit que :

"Toute personne née en France de parents étrangers peut, à partir de l'âge de 16 ans et tant qu'il n'a pas atteint l'âge de 23 ans, réclamer la nationalité française par déclaration si, au jour de la demande, elle a sa résidence en France et si elle y réside d'une manière habituelle depuis au moins 5 ans".

Par l'ensemble de ces dispositions, tous les jeunes nés en France de parents étrangers (sauf pour ceux dont les parents sont Algériens) devront attendre d'avoir 16 ans pour "RECLAMER" la nationalité française. Cela ne veut pas dire qu'on leur donnera.

En effet, bien que très sympathiquement, on laisse 7 ans à ces jeunes pour bien réfléchir et effectuer cette démarche enfin positive (on ne "répudie" pas la nationalité française, Monsieur, on la demande), on peut refuser cette demande.

Pas question de permettre à de petits (voire de très petits) délinquants d'accéder à la nationalité française. Cela se mérite.

Quand je dis "petits délinquants", jugez-en : On pourra refuser la nationalité française aux personnes qui auront été condamnées à une peine quelconque de prison (entre autres) les délits suivants :

- vol ou tentative de vol,
- destruction ou détérioration de biens,
- recel

Pas de droit à l'erreur. Tous ceux qui auront fait une "connerie" (ça arrive), seront exclus grâce à ces dispositions de l'article 79 nouveau article dorénavant applicable dans toutes les procédures d'acquisition de la nationalité française (les jeunes, par mariage, demande de naturalisation, etc)

Encore plus rigolo, la nationalité française peut être refusée si le demandeur "n'est pas assimilé à la communauté française, notamment

par une connaissance suffisante selon sa condition /?/, de la langue française".

Le fameux "Saint Drôme de la dykté" auquel semble tenir ceux qui prônent cette réforme (du boulot pour nos cours d'alpha en perspective).

Hantise de la fraude

Mais, dites-moi, Monsieur le Ministre, vous ne nieriez pas qu'il est parfois difficile de savoir qui on est et ce que l'on veut être quand on a entre 16 et 23 ans, raison de plus quand il s'agit d'estimer ce que veut dire être Français (Il paraît que nous ne sommes pas tous d'accord sur la question...)

Pire, vous n'êtes pas sans savoir quelles tensions vous risquez de générer dans de très nombreuses familles entre un jeune qui, désireux d'acquérir la nationalité française, devra se plier à votre réglementation, et ses parents qui pourront aller jusqu'à prendre ça pour un reniement, une véritable trahison.

Peut-être savez-vous également qu'en donnant les moyens à votre administration de refuser une demande parce qu'un jour on a pu faire une bêtise (et Dieu sait que vous en avez fait des bêtises entre vos chalandonnettes et vos avions renifleurs), vous prenez le risque de mettre de nombreuses personnes en difficulté.

Mais tout cela, vous le savez bien. On peut d'ailleurs se demander si ce n'est pas là un de vos objectifs réels que de précariser encore plus la situation des étrangers en France.

Avouez que couplée à la loi Pasqua, votre réforme constitue un sacré dispositif laissant à l'administration le champ libre à l'égard de cette catégorie de jeunes.

Votre administration pourrait très facilement plonger, par ses décisions, ces jeunes dans la clandestinité et les exposer aux mesures d'éloignement déjà appliquées par l'Intérieur.

Sans aller jusque là (on n'est pas tout-à-fait parano) ce projet sous des aspects simplificateurs, positivistes, tend à marginaliser encore plus ceux-là même que M. Chalandon et ses amis répugnent à voir prendre la place qui leur revient

D'ailleurs, tout ce projet est frileux au possible, traversé de part en part par la hantise de la fraude, du resquilleur.

Par exemple, en matière d'acquisition de la nationalité française par le mariage, on peut lire dans l'exposé des motifs :
"Il est indispensable de réagir en cette matière aux abus des "mariages blancs", mariages de complaisance. Une loi récente de mai 1984 (tiens ! c'était avant le 16 mars ça... NDLC) avait déjà cet objectif en instaurant un délai minimum de vie commune (6 mois) avant l'accession du conjoint étranger à la nationalité française.

Mais elle s'est révélée à la fois difficile à mettre en oeuvre, vexatoire (oh !) à l'égard du plus grand nombre de couples concernés en les soumettant à des vérifications sur leur cohabitation (c'est vachement politique ça... NDLC) et finalement inopérante. Ouf.

Ça, c'est vachement sympa. On ne veut plus vexer bien qu'on suppose, a priori, que les mariages mixtes soient bidons.

Pour mieux contrôler ça, dorénavant, le conjoint étranger pourra solliciter, dès le jour de son mariage (c'est mieux) la nationalité française par une procédure de naturalisation "simplifiée" (c'est encore mieux) qui vise à accélérer (super) la décision du gouvernement, ... ce qui nous fait :

18 mois d'attente à compter de la date de la demande pour que la naturalisation soit de "plein droit" (on ne rigole pas, s'il vous plaît).

Heureusement qu'on simplifie et qu'on accélère, sans compter que l'article 79 est alors applicable ce qui n'était pas le cas jusqu'à aujourd'hui. Il fallait y penser.

Pour quelques cas de fraudes, on remet en cause la situation de l'ensemble des couples mixtes sous couvert de ne pas les vexer. Quelle délicatesse !

Dans le même ordre d'idée, c'est pour "arrêter les relations néocoloniales que nous entretenons avec nos anciennes colonies d'Afrique Noire (pas possible) que nous désirons supprimer l'article 23 dans sa forme actuelle, article qui ne servait qu'à fournir notre armée en chair à canon" (cf un conseiller technique proche de M. Séguin, aux Affaires Sociales).

Pour ma part, je ne savais pas, qu'après 1973, nous avions encore des régiments de tirailleurs sénégalais.

C'est également dans le but "d'enrayer la fuite des cerveaux qui le plus souvent ont fait leurs études ici avec des bourses d'études de leur pays d'origine, que nous envisageons de mieux contrôler les mariages blancs" (cf le même conseiller technique).

C'est de beaux sentiments, ça.

Ce sont d'ailleurs les mêmes beaux sentiments qui empêchent aujourd'hui un enfant Français de voir son père et/ou sa mère étranger obtenir la carte de 10 ans à laquelle ils ont droit, en théorie leur permettant de rester ici avec leurs gamins.

Encore de beaux sentiments, peut-être, un peu hermétiques pour nous, qui empêchent les conjoints français d'obtenir pendant la première année de leur mariage, un titre de séjour même en tant que conjoint étranger d'un ressortissant de la CEE (parafrait quand même qu'on fait encore partie de la CEE, à moins que je me trompe).

Tout cela en contradiction avec notre Constitution qui garantit le droit de vivre en famille comme un des droits fondamentaux du citoyen.

Mais voilà, mieux vaut pour un ressortissant français qu'il ait une famille "vraiment" française pour jouir de ses droits. Mais, ça, c'est un peu une autre histoire.

Espérons qu'en prenant encore du recul, ou mieux de l'altitude, Chalandon puisse enfin apprécier à sa juste valeur ce projet. Il est minable ! à l'image de ceux qui sont prêts à se battre pour lui.

Espérons alors que la trappe ne soit pas loin (et aux dernières nouvelles, c'est bien parti, voir Libération du 21.1.87)

Marc Ledret

(enfin, un nom bien de
chez nous, la claviste)

Appel pour le retrait du projet de réforme du code de la nationalité

Le projet de réforme du code de la nationalité, adopté en conseil des ministres malgré l'avis du Conseil d'Etat, constitue une grave régression. En remettant en cause le droit du sol, il revient sur un principe très ancien dans notre droit, constamment réaffirmé par la tradition républicaine. Son adoption ramènerait plus de cent ans en arrière une législation qui a contribué à façonner le visage actuel de la France.

Les mesures proposées excluent de l'acquisition de plein droit de la nationalité française des enfants d'étrangers, nés en France, et qui y résident. Désormais ces jeunes devront réclamer la nationalité française, qu'ils ne pourront obtenir qu'à des conditions très sélectives et après une longue procédure.

Les conjoints de Français seront soumis aux incertitudes et à l'arbitraire de la procédure de naturalisation. Ce projet frappe ainsi de suspicion tout mariage mixte.

Il est faux de prétendre que ces mesures ont pour vocation « d'éviter d'intégrer des personnes qui ne le souhaitent pas ou n'en ont pas la conscience » ou de faire obstacle « à des actions frauduleuses ».

Ces dispositions sont indissociables de la loi du 9 septembre 1986 sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, dont l'application massive et sans retenue montre que nous ne nous étions pas trompés en dénonçant les dangers qu'elle faisait courir aux droits des immigrés et aux libertés publiques. La réforme du code de la nationalité, que rien ne justifie, n'est qu'une nouvelle concession aux discours racistes et xénophobes. Les mesures proposées excluront de la nationalité, donc livreront à l'arbitraire administratif et policier, des jeunes nés en France, y ayant toujours vécu, éduqués dans ce pays, essentiellement au motif que leur « sang » n'est pas français, comme si le fait d'être né et d'avoir été élevé dans un pays ne créait pas de liens aussi forts que la circonstance d'être né d'un père ou d'une mère qui en a la nationalité.

De telles dispositions, si elles étaient votées, viendraient renforcer encore la situation et le sentiment d'inégalité et de précarité des populations immigrées. Elles visent particulièrement des jeunes insérés par l'école ou des liens familiaux avec des Français. Leur retirer la certitude d'acquisition de la nationalité française, c'est accroître les difficultés d'insertion, c'est donc prendre le risque de déstabiliser la société tout entière.

Nous ne voulons pas croire que des parlementaires acceptent de voter un texte qui pose de tels problèmes moraux et politiques. Nous faisons appel à la conscience de chacun d'eux.

Les associations, mouvements et organisations soussignés appellent à une mobilisation et à des initiatives communes contre ce projet.

Signataires de l'appel

Accueil et promotion, Aide à toute détresse quart-monde, Agence Immédia, Alliance des équipes unionistes de France (solidarité, initiatives, communication), Association française d'anthropologie (AFA), Association française des juristes démocrates, Association de défense des droits de l'homme et des libertés démocratiques dans le monde arabe, Association des Français d'origine algérienne, Association démocratique des Français de l'étranger (ADFE), Association culturelle des Maghrébins de Sarcelles, Association des Marocains en France, Association des nanas beurs, Association Réflexion action prison et justice (ARAJEJ), Association des travailleurs algériens en France (ATAP), Association des travailleurs arabes du Mans et de la Sarthe (ATAMS), Association des travailleurs du Kurdistan en France, Association des travailleurs marocains en France (ATMF), Association des travailleurs tures (ATT), Association des travailleurs tunisiens en France (ATF), Association Droits et nationalité, Association halte aide au femmes battues, Association hors la zone (Paris), Association Le Relais (Paris), Association pour la création plastique et indépendante en Pologne (ACPLIP), Association pour le développement des relations entre les communautés (ADEREC), Association pour la diffusion du matérialisme (ADM), CEDETIM, Centre d'entraînement pour une méthode d'éducation active (CEMEA), Centre d'études et de dynamisation de l'émigration portugaise (CEDEP), Centre d'information et d'étude des migrations internationales (CIEMI), Chrétiens pour le socialisme, Collectif antiraciste et antifasciste de la Sarthe, Collectif antiraciste de L'Hay-les-Roses (94), Collectif féministe contre le racisme, Collectif de solidarité aux mères des enfants enlevés, Collectif unitaire d'initiales antiracistes XIX^e-XX^e, Comité national d'action laïque (CNAL), Comité antiraciste des impôts (CARIM), Comité J'y suis, j'y reste, Comité intermouvements auprès des évacués (CIMADE), Comité de liaison pour l'alphabétisation des populations (CLAP), Comité pour la défense des droits de l'homme en Pays basque (CDDHPB), Comité de soutien aux immigrés et d'action antiraciste de Rouen, Communauté de l'Arche Lanza del Vasto, Confédération française démocratique du travail (CFDT), Confédération française démocratique du travail - Fédération justice, Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV), Confédération syndicale de la famille, Conseil des associations d'immigrés en France (CAIF), Conseil de la communauté portugaise en France (CCPF), Convergence, Convergence pour l'égalité et contre le racisme (29), Coup de soleil, Culture et liberté, Démocratie et sécurité, Dialogue et coopération, Double expression Droit et démocratie, Droits de l'homme et solidarité, Droits socialistes de l'homme (DSH), Eclaircisseurs et éclaireurs de France, Etudes et synthèses pour l'action culturelle, économique et sociale (Espaces 89), Expressions maghrébines au féminin (EMAF), Fédération des associations des Espagnols émigrés en France (FAEEF), Fédération des associations de solidarité avec les immigrés (FASTI), Fédération des conseils de parents d'élèves, Fédération de l'éducation nationale, Fédération française des clubs Unesco, Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS), Fédération nationale des associations pour l'enseignement et la formation des travailleurs immigrés et de leur famille (AEFTI), Fédération nationale Léo-Lagrange, Fédération des travailleurs d'Afrique noire immigrés (FRETANI), France Plus, France terre d'asile, France et franchises camarades, Fraternité sans frontière, Gais pour les libertés, Génération 2001, Grain

de sel, Groupe d'études et de méthodes actives d'éducation (GERMAE), Groupe d'information et soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), Groupement pour le droit des minorités, Identités Égalités, Information pour les droits des soldats, Comité droits et libertés dans l'institution militaire (CDLIM), Inter service migrants (ISM), Jeunesse indépendante chrétienne (JIC), Jeunesse ouvrière chrétienne - Jeunesse ouvrière chrétienne féminine (JOC-JOCF), Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), Ligue communiste révolutionnaire (LCR), Ligue ouvrière révolutionnaire (LOR), Ligue des droits de l'homme (LDH), Ligue pour la défense des droits de l'homme en Iran, Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente (LFEEP), Lettre (Temps présent), Logement et promotion sociale, La maison des femmes de Paris, La mémoire courte, Mission populaire évangélique de France, Mouvement pour une alternative non violente (MAN), Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté (MDPL), Mouvement français pour le Planning familial (MFPF), Mouvement gaulliste populaire (MGP), Mouvement de la jeunesse communiste française (MJCF), Mouvement international des juristes catholiques (section française), Mouvement international de la réconciliation (MIR), Mouvement des objecteurs de conscience (MOC), Mouvement de la jeunesse socialiste (MJS), Mouvement jeunes femmes, Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples (MRAP), Mosaïque finances, Nanterre 2000 (92), Non-violence 82, Nouvelle action royaliste (NAR), Parti communiste français (PCF), Parti communiste ouvrier de France (PCOF), Parti humaniste, Parti socialiste (PS), Parti socialiste unifié (PSU), Peuples solidaires, Parti pour une alternative communiste (PAC), Pour une éducation non sexiste, Radio Algire, Radio Beur, Rassemblement des intellectuels contre le racisme, Regards et graphismes, Relais 59 (Paris), Réseau d'études, de formation et de liaison contre l'extrême droite et la xénophobie (REFLEX), Service interdiocésain des travailleurs immigrés (SITI), Solidarité Français-migrants (SFM), Socialisme et autogestion, SOS Racisme, Stop galère, Syndicat des avocats de France (SAF), Syndicat CFDT des travailleurs de l'éducation surveillée, Syndicat CGT des correcteurs de Paris et de la région parisienne, Syndicat des chômeurs, Syndicat de la magistrature (SM), Syndicat national CGT chancellerie, cours, tribunaux et conseils des prud'hommes, Syndicat national des enseignants du second degré (SNES), Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges (SNI-PECC), Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FEN), Service national de la pastorale des migrants, Solidarités internationales, Syndicat national des journalistes (SNJ), Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée FEN (SNPES-FEN), Syndicat national unifié des impôts (SNUI), Syndicat des travailleurs de la recherche extra-métropolitaine (STREM), Théâtre de l'Opprimé, Union chrétienne des jeunes amis de France (UCJG), Union nationale des étudiants de France (UNEF), Union Nationale des Étudiants de France indépendante et démocratique (UNEF-ID), Union pacifiste de France (UPF), Union pour la promotion de la communauté noire française, Union rationaliste (Union de la résistance populaire contre la réaction, le fascisme et la guerre (URP), Union des travailleurs communistes libertaires (UTCL), Union des travailleurs africains en France (UTAF), Union des travailleurs immigrés tunisiens en France (UGTSF), Université alternative antiraciste pour l'égalité (AARE), les Verts, Ville Nouvelle, Vivre ensemble, CNDTI, UEJF, JCR, SFA

Pour s'associer à cet appel adresser signatures et pétitions à la Ligue des droits de l'homme, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris
Pour soutenir notre campagne envoyez vos dons à l'ordre de la Ligue des droits de l'homme

ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE ACTUELLEMENT

| <u>Attribution automatique</u> | <u>Attribution volontaire</u> | <u>Acquisition par décision de l'administration.</u> |
|---|---|--|
| <p>1. Français dès la naissance</p> <ul style="list-style-type: none"> • si l'un des parents est Français (même adoptif plénier) si l'enfant est né en France d'un parent lui-même né en France. • s'il est né de parents inconnus ou apatrides ou étrangers sans nationalité attribuée. <p>2. Français à la majorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • si l'enfant est né en France de parents étrangers et y réside habituellement depuis 5 ans. • si né en France de parents étrangers, il est incorporé dans l'armée française. | <p>1. Enfant mineur né en France</p> <p>A) s'il a sa résidence habituelle en France depuis au moins 5 années.</p> <p>Si le "gardien" du mineur est étranger, il doit avoir lui-même sa résidence habituelle en France depuis au moins 5 années.</p> <p>B) Si l'enfant a fait l'objet d'une adoption simple par une personne de nationalité française.</p> <p>C) Si l'enfant est recueilli et élevé en France par une personne de nationalité française.</p> <p>D) Si l'enfant est confié au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.</p> <p>E) Si l'enfant recueilli en France est élevé dans des conditions lui ayant permis de recevoir pendant 5 années au moins une formation française.</p> <p>2. Par possession d'état</p> <p>Il faut que dans les 10 années qui précèdent la déclaration, les Pouvoirs Publics aient considéré la personne comme française et que lui-même se soit considéré comme Français.</p> <p>3. Par mariage</p> <p>Tout étranger ou apatride qui contracte mariage avec un conjoint de nationalité française.</p> <p>Délai de 6 mois après le mariage.</p> | <p>Deux procédures</p> <p>I. La naturalisation</p> <p>qui concerne la personne qui n'a jamais été Française.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - absence d'arrêté d'expulsion ou d'assignation à résidence. - être âgé de 18 ans au moins. - assimilation à la communauté française. - contrôle de l'état de santé. - enquête de moralité - 5 ans de résidence en France (stage) - (réduction ou dispense de stage dans certains cas) <p>II. La réintégration</p> <p>qui concerne la personne qui a perdu la nationalité française pour des raisons indépendantes ou non de sa volonté.</p> <p>A) réintégration par déclaration</p> <p>pour les personnes qui, alors qu'elles étaient françaises ont perdu leur nationalité en raison du mariage avec un étranger ou de l'acquisition par mesure individuelle d'une nationalité étrangère.</p> <p>B) réintégration par décret</p> <p>Toutes les autres personnes qui ont perdu la nationalité française soit de leur propre initiative soit sur décision de la puissance publique.</p> |